

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or**Nombre de membres :**En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 32**Date de convocation :**  
21/09/2022**Date de publication  
de la convocation :**  
21/09/2022EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - Mme WELLENREITER Elisabeth - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

**Absent excusé :** M. CADOUOT Christian

**Absents excusés et représentés :** Mme PERSON-PICARD Bénédicte (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme PENAUD Nathalie (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. RACLOT Frédéric (procuration à Mme SCANZI Justine) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. DURANDIN Thierry (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. VENTO Romain)

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Subvention accordée à l'association « CSS HANDBALL » pour le projet Marché de Noël – Exercice 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la présentation de ce dossier à la commission POLE VIE AU QUOTIDIEN du 12 septembre 2022,

Considérant ce qui suit :

L'association « Chevigny-Saint-Sauveur Handball » sollicite de la ville de Chevigny-Saint-Sauveur une subvention au titre de l'exercice 2022, dans le cadre de leur projet de Marché de Noël des 19 et 20 novembre 2022 (35 à 40 artisans locaux et régionaux attendus).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- DECIDE** d'attribuer à l'association « Chevigny-Saint-Sauveur Handball » une subvention de 1.000 € au titre de l'année 2022, pour le projet ci-dessus défini ;
- DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022 de la commune, au compte 65-6574 ;
- CHARGE** M. le Maire de faire le nécessaire et lui donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 septembre 2022

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

